

Compte Rendu du Conseil Municipal

Lundi 6 février 2017

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire.

Mesdames DEVRESSE Isabelle, FOUBERT Sylvette, CORTOT Chantal.

Messieurs : FAURE François, VEDRINES Jean-Luc, PASCAL Jean-Pierre.

Absents excusés : GODE Philippe procuration à FESQUET Pierre.

CAUSSE Nathalie

Absent : Etienne DIVOUX

Secrétaire de séance : Mme CORTOT Chantal

Délibérations :

1. Projet de rénovation du village de vacances : Etude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement de la commune.

Montant de l'opération 505 000 €.

Conformément à l'article D1611-35 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par le décret n°2016-892 du 30 juin 2016, une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement doit être établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement.

Le village de vacances est géré par contrat d'affermage suite à une DSP et délibération du conseil municipal du 29 Août 2016.

Le loyer versé par le délégataire à la commune a été fixé à 15 000 € en 2017, 22 500 € en 2018, 30000 € en 2019. (Puis indexation).

Le montant du loyer est étroitement lié à l'engagement de la commune envers le délégataire. La commune doit apporter des améliorations pour les deux prochaines années sur les volets accueil, sécurité, environnement, embellissement, économies d'énergie.

La commune a provisionné 28 000€ les années précédentes pour cette opération pour les futurs budgets en section de fonctionnement. En 2017, 20 000 € seront repris puis 8 000 € en 2018 (article 7815). Ces reprises sur provisions permettent à la commune de présenter en fonctionnement des recettes à hauteur des dépenses envisagées sur ces deux années.

Le projet de rénovation a été construit sur les critères suivants :

- -La recherche de financement doit permettre à la commune de bénéficier du taux maximum de subvention (80%).
- -Le remboursement des intérêts et du capital de l'emprunt nécessaire à la rénovation du village ne devront pas dépasser 60% des recettes (loyers). Cette décision fixe les choix qui ont été pris jusqu'à aujourd'hui et les mesures rectificatives éventuelles (ajouts ou retraits de lots) dans la phase réalisation.
- -En fonctionnement : En 2017, une remise à niveau des gites s'opérera par des petits travaux concernant la sécurité, le renouvellement de certains appareils électriques et seront imputés sur l'article 615221 : entretien de bâtiments. En 2018 et

les années suivantes les montants affectés sur ce même article, entretien de bâtiment seront diminués, la collectivité ayant assuré le renouvellement de son patrimoine. La collectivité se base sur les montants de dépense affectés à l'article petit entretien des comptes administratifs précédents.

- –En investissement : En 2017 hormis le projet de rénovation, des réalisations sont nécessaires pour accompagner le gestionnaire. Nous les retrouvons sur la ligne ONA. (Opération non affectée). Elles seront financées par un emprunt.

Pour les années 2017/2022 :

Les recettes de fonctionnement permettent de couvrir :

- le remboursement du capital de l'emprunt actuel et des deux à contracter pour la rénovation (70K€ et 50 K€)
- les intérêts de ces trois emprunts.
- Le personnel communal mis à disposition sur la période.
- L'entretien des bâtiments.
- Les impôts locaux.
- Les assurances.
- Les intérêts de la ligne de trésorerie.
 - le budget du village ne nécessite pas une subvention d'équilibre du budget communal.
 - le budget de fonctionnement s'équilibre sur la période.
 - l'opération répond aux engagements pris par la commune vis-à-vis du nouveau délégataire.
 - Joints en annexe à la délibération les budgets prévisionnels sur les 6 prochaines années.

Pour 8 Contre 0 Abstention 0

2- Mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée: La commune doit poursuivre l'accessibilité de ses bâtiments pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

- La commune a effectué les travaux de mise en conformité pour l'accès au secrétariat de mairie et à la salle communale.
- L'atelier relais SCI Bastide de Saint Roman de Tousque a fait l'objet de mise aux normes avant la cession au 27 février de cette année 2017.
- L'école communale et le village de vacances (accueil, piscine) sont concernés par ces mesures. Les services de la DDT ont accompagné la commune sur certaines recommandations pour la mise aux normes. La commune doit entreprendre en 2017 et 2018 des travaux sur ces deux structures.
 1. L'école fait actuellement l'objet de travaux (préau) et la réfection du sol de la cantine est prévue en 2018. A ces travaux pourraient être associée la mise

aux normes aux personnes handicapées. Ce projet devrait s'accompagner de financement DETR et de financements départementaux pour la période 2018/2020.

2. Le village de vacances fera l'objet de gros travaux de rénovation auxquels pourra être insérée une éventuelle mise aux normes pour la salle d'accueil et la piscine en respectant nos possibilités financières.

La commune s'engage à réaliser son Ad'Ap (consultation de BET) avec l'opportunité de faire coïncider les travaux de mise aux normes, de rénovation et d'entretien.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Pour 8 Contre 0 Abstention 0

3. **Délibération modificative pour la demande de subvention Leader : Nouvelle présentation de la délibération prise le 23 janvier 2017. Pas de modification sur les montants.**

Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Travaux divers sur le village de vacances :

- **Fonctionnement** : - Dépenses prévues à ce jour 12 700 € (électricité, entretien cheminées, etc.)
- Recettes prévues à ce jour 14 000 €
- **Investissement** : - Dépenses prévues à ce jour 14 800 € (douchettes, électro-ménager, extincteurs, rideaux, parasols...)
- Recettes prévues à ce jour 17 500 €

4. Travaux du Village Vacances : Entreprises retenues pour la première phase des travaux

- Aménagement de la plage piscine :
Entreprise Claude Legrand pour un montant de 29 607.96 € HT
- Abri piscine : Entreprise Abrisud pour un montant de 16 300 € HT
- Chauffe-eau : Entreprise André pour un montant de 15 690 € HT
- Inserts : Entreprise Bruno Mark pour un montant de 8 998 € HT
-

Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Fin de séance : 22H00

1.2 VILLAGE DE VACANCES 2016

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	5 412,64	6 447,38	0,00	6 447,38	5 412,64
Opérations de l'exercice	11 036,08	35 082,81	28 439,78	6 447,38	39 475,86	41 530,19
TOTAUX	11 036,08	40 495,45	34 887,16	6 447,38	45 923,24	46 942,83
Résultats de clôture	0,00	29 459,37	28 439,78	0,00	0,00	1 019,59
Reste à réaliser					79 136,00	1 336,00
Besoin / excédent de financement Total					76 780,41	
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						35 500,00

Affectation de l'excédent de fonctionnement au budget 2017:

- 29.459.37 € au compte 1068 – Recette d'Investissement

Délibération : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Compte de Gestion:
Délibération : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Affectation des résultats :
Délibération : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.3 AEP (EAU - ASSAINISSEMENT)

Des subventions attendues du Département et de l'Agence de l'Eau pour la mise aux normes, des captages de Rodet et la Boissonnade et, de l'approvisionnement d'Arbousses bas et de la Rouvière, n'arriveront qu'en 2017.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	4 062,50	18 195,12	0,00	18 195,12	4 062,50
Opérations de l'exercice	72 556,92	72 108,64	51 723,15	47 651,53	124 280,07	119 760,17
TOTAUX	72 556,92	76 171,14	69 918,27	47 651,53	142 475,19	123 822,67
Résultats de clôture	0,00	3 614,22	22 266,74	0,00	18 652,52	0,00
Reste à réaliser						27 772,00
Besoin / excédent de financement Total						2 726,68
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						8 000,00

Affectation de l'excédent de fonctionnement au budget 2017 :

- 887.54 € au compte 1068 – Recette d'Investissement
- 2.726.68 € au compte 002 –Excédent de fonctionnement reporté

Délibération : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Compte de Gestion:
Délibération : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Affectation des résultats :
Délibération : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.4 COMMUNE 2016

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	34 185,90	4 332,87	0,00	4 332,87	34 185,90
Opérations de l'exercice	187 141,86	257 869,94	196 628,21	139 829,37	383 770,07	397 699,31
TOTAUX	187 141,86	292 055,84	200 961,08	139 829,37	388 102,94	431 885,21
Résultats de clôture	0,00	104 913,98	61 131,71	0,00	0,00	43 782,27
		Reste à réaliser			14 377,26	
		Besoin / excédent de financement Total				29 405,01
		Pour mémoire: Virement à la section d'investissement				56 900,00

Affectation de l'excédent de fonctionnement au budget 2017:

- 75.508.97 € au compte 1068 – Recette d'Investissement
- 29.405.01 € au compte 002 –Excédent de fonctionnement reporté

Délibération : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Compte de Gestion:

Délibération : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Affectation des résultats :

Délibération : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. AVENANT POUR LES TRAVAUX DU VILLAGE DE VACANCES

2.1 ABRI PISCINE

Une ristourne de 680€ nous a été accordée sur une dépense initiale de 17.050€. Une délibération doit être votée.

Délibération : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2.2 CHAUFFE EAU

Après vérification, nous devons procéder au changement des tuyaux de raccordement gaz. Le choix se porte sur un article garanti 10 ans pour un prix de 480 €.

Délibération : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. PROGRAMME DE VOIRIE 2017

Le programme 2017 se chiffre à 63.000€ avec une subvention de 40% du Conseil Départemental soit 25.200€.

Détail :

- Chemin d'Arbousses entre le bassin et la départementale,
- Chemin de la Rouvière sur 100m après le croisement pour traiter une sortie d'eau,
- Chemin d'Appias: busage du virage au Cap d'Appias, passage et mur de soutènement au Mas Vichard,
- Chemin du Salt : Busage à la Montade, radier sur la partie non revêtue à la Vignière,
- Chemin de Combes : 2^{ème} tranche,
- Chemin d'Appias : affaissement au-dessus du camping. Etude de solutions.

4. CONTRATS TERRITORIAUX 2018-2020

Un prévisionnel doit être élaboré pour demander des subventions. Le conseil doit déterminer les besoins de la commune sur les 3 prochaines années. Travaux envisagés : toiture de la mairie mise en accessibilité de l'école et aménagement de la cantine, caches conteneurs (9.000 € à étaler sur plusieurs années), travaux et (ou)classement des voies communales, réseau AEP etc..

Fin de la séance à 23h30

Budget de Fonctionnement 2017

<i>Dépenses</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
011 Charges de gestion générale	0.00	78 267.70	79 037.62	79 037.62	79 037.62
012 Charges de personnel	0.00	79 213.00	68 821.00	68 821.00	68 821.00
014 Atténuation de produits	0.00	20 670.00	20 670.00	20 670.00	20 670.00
023 Virement à la section	0.00	56 900.00	62 000.00	62 000.00	62 000.00
042 Opérations d'ordre de transfert	0.00	1 965.20	8 349.93	8 349.93	8 349.93
043 opération d'ordre à l'intérieur de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 AUTRES CHARGES DE	0.00	40 470.00	45 185.00	45 185.00	45 185.00
66 CHARGES FINANCIÈRES	0.00	4 200.00	5 700.00	5 700.00	5 700.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00	100.00	100.00	100.00
68 DOTATIONS AUX	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	281 685.90	289 863.55	289 863.55	289 863.55

<i>Recettes</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
002 Résultat de fonctionnement	0.00	34 185.90	29 891.93	29 891.93	29 891.93
013 Atténuation des charges	0.00	218.00	220.00	220.00	220.00
042 Opérations d'ordre de transfert	0.00	0.00	2 241.62	2 241.62	2 241.62
043 opération d'ordre à l'intérieur de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70 PRODUITS DES SERVICES DU	0.00	8 760.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00
73 IMPÔTS ET TAXES	0.00	100 649.00	108 237.00	108 237.00	108 237.00
74 DOTATIONS ET	0.00	123 673.00	125 213.00	125 213.00	125 213.00
75 AUTRES PRODUITS DE	0.00	7 300.00	12 010.00	12 010.00	12 010.00
76 PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	6 900.00	100.00	100.00	100.00
TOTAL	0.00	281 685.90	289 863.55	289 863.55	289 863.55

Budget d'investissement 2017

<i>Dépenses</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00 Financières	0.00	8 000.00	8 500.00	8 500.00	8 500.00
000 Non individualisées	0.00	3 000.00	13 391.98	13 391.98	13 391.98
0000 Comptes de stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
001 Solde d'exécution sect*	0.00	4 332.87	66 610.84	66 610.84	66 610.84
040 Op. d'ordre de Section à Section	0.00	0.00	2 241.62	2 241.62	2 241.62
041 Opérations patrimoniales	0.00	62 443.67	46 700.00	46 700.00	46 700.00
103 VOIRIE	0.00	25 300.00	16 900.00	16 900.00	16 900.00
104 PIBOULIO	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00
106 ONA	0.00	15 171.00	0.00	0.00	0.00
109 ENFOUISSEMENT RESEAUX	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
115 PREAU ECOLE	10 493.43	48 000.00	33 506.57	33 506.57	44 000.00
116 LOGEMENT T1	46 696.83	57 300.00	13 303.17	13 303.17	60 000.00
117 PROGRAMME GLOBALISE	0.00	25 200.00	0.00	0.00	0.00
119 COMBES	0.00	15 600.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00
120 PROGRAMME GLOBALISE	0.00	0.00	31 122.00	31 122.00	31 122.00
212 APBS	0.00	0.00	4 800.00	4 800.00	4 800.00
213 FIBRE	0.00	0.00	38 100.00	38 100.00	38 100.00
214 INTEMPERIES 2015	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
94 MATERIEL ECOLE	0.00	897.65	0.00	0.00	0.00
96 E.PUBLIC REDUCTION	0.00	23 400.00	23 681.60	23 681.60	23 681.60
97 RAMPE BOISSONNADE	0.00	965.20	0.00	0.00	0.00
TOTAL	57 190.26	290 610.39	310 857.78	310 857.78	368 048.04

<i>Recettes</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00 Financières	0.00	51 432.87	106 988.10	106 988.10	106 988.10
000 Non individualisées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0000 Comptes de stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
001 Solde d'exécution sect*	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
021 Virement de la section de	0.00	56 900.00	62 000.00	62 000.00	62 000.00
024 Produits des cessions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
040 Op. d'ordre de Section à Section	0.00	1 965.20	8 349.93	8 349.93	8 349.93
041 Opérations patrimoniales	0.00	62 443.67	46 700.00	46 700.00	46 700.00
103 VOIRIE	0.00	11 168.65	5 622.00	5 622.00	5 622.00
104 PIBOULIO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
106 ONA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
109 ENFOUISSEMENT RESEAUX	0.00	8 000.00	4 095.01	4 095.01	4 095.01
115 PRAEU ECOLE	2 313.00	26 600.00	44 190.28	44 190.28	46 503.28
116 LOGEMENT T1	40 500.00	57 500.00	0.00	0.00	40 500.00
117 PROGRAMME GLOBALISE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
119 COMBES	0.00	5 200.00	6 560.50	6 560.50	6 560.50
120 PROGRAMME GLOBALISE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
212 APBS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
213 FIBRE	0.00	0.00	27 600.00	27 600.00	27 600.00
214 INTEMPERIES 2015	0.00	0.00	2 649.22	2 649.22	2 649.22
94 MATERIEL ECOLE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
96 E.PUBLIC REDUCTION	0.00	9 400.00	10 480.00	10 480.00	10 480.00
97 RAMPE BOISSONNADE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	42 813.00	290 610.39	325 235.04	325 235.04	368 048.04

Délibération : **POUR : 9** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

3. VOTE DU BUDGET DE L'AEP (Eau – Assainissement):

Ligne 011-Charges de gestion générale: « Etudes et recherches » concerne les analyses obligatoires de l'eau. 3.000 €.

Ligne 110-Périmètre captage : 6.500 € d'investissement pour sécuriser le réseau d'eau potable.

Budget de Fonctionnement 2017

<i>Dépenses</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
002 Résultat de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011 Charges de gestion générale	0.00	25 574.71	33 019.48	33 019.48	33 019.48
012 Charges de personnel	0.00	6 000.00	5 500.00	5 500.00	5 500.00
014 Atténuation de produits	0.00	4 290.00	4 350.00	4 350.00	4 350.00
023 Virement à la section	0.00	8 000.00	24 865.91	24 865.91	24 865.91
042 Opérations d'ordre de transfert	0.00	34 390.53	33 948.00	33 948.00	33 948.00
043 opération d'ordre à l'intérieur de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 AUTRES CHARGES DE	0.00	1 639.87	1 400.00	1 400.00	1 400.00
66 CHARGES FINANCIÈRES	0.00	6 100.00	4 500.00	4 500.00	4 500.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00	500.00	500.00	500.00
68 DOTATIONS AUX	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	85 995.11	108 083.39	108 083.39	108 083.39

<i>Recettes</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
002 Résultat de fonctionnement	0.00	4 062.50	2 726.68	2 726.68	2 726.68
042 Opérations d'ordre de transfert	0.00	13 117.61	37 526.71	37 526.71	37 526.71
043 opération d'ordre à l'intérieur de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70 PRODUITS DES SERVICES DU	0.00	55 815.00	52 830.00	52 830.00	52 830.00
74 DOTATIONS ET	0.00	12 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00
75 AUTRES PRODUITS DE	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
79 TRANSFERTS DE CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	85 995.11	108 083.39	108 083.39	108 083.39

Budget d'investissement 2017

<i>Dépenses</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0 Patrimoniales (041)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00 Financières	0.00	9 800.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
000 Non individualisées	0.00	13 200.00	700.00	700.00	700.00
0000 Comptes de stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
001 Solde d'exécution sect ^e	0.00	18 195.12	22 266.74	22 266.74	22 266.74
040 Op. d'ordre de Section à Section	0.00	13 117.61	37 526.71	37 526.71	37 526.71
041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
110 PERIMETRE CAPTAGE	0.00	4 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00
111 RACCORDEMENT APPIAS	0.00	0.00	3 858.71	3 858.71	3 858.71
113 ARBOUSSES/LA ROUVIERE	6 392.80	25 110.80	107.20	107.20	6 500.00
115 STATION D'EPURATION ST	0.00	0.00	36 980.00	36 980.00	36 980.00
120 Sectorisation et régulation	0.00	0.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
130 Extension de réseau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
140 Schéma AEP	0.00	0.00	7 000.00	7 000.00	7 000.00
TOTAL	6 392.80	83 423.53	131 439.36	131 439.36	137 832.16

<i>Recettes</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0 Patrimoniales (041)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00 Financières	0.00	0.00	28 246.25	28 246.25	28 246.25
000 Non individualisées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0000 Comptes de stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
001 Solde d'exécution sect ^e	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
021 Virement de la section de	0.00	8 000.00	24 865.91	24 865.91	24 865.91
040 Op. d'ordre de Section à Section	0.00	34 390.53	33 948.00	33 948.00	33 948.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
110 PERIMETRE CAPTAGE	9 729.00	9 729.00	0.00	0.00	9 729.00
111 RACCORDEMENT APPIAS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
113 ARBOUSSES/LA ROUVIERE	18 043.00	31 304.00	23 000.00	23 000.00	41 043.00

115 STATION D'EPURATION ST	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
120 Sectorisation et régulation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
130 Extension de réseau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
140 Schéma AEP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	27 772.00	83 423.53	110 060.16	110 060.16	137 832.16

Délibération : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. VOTE DU BUDGET DU VILLAGE DE VACANCES:

Ligne 61-Services Extérieurs : Des travaux sont en cours pour répondre aux besoins urgents et immédiats : 13.200 €.

Ligne 101-Aménagement et rénovation du Village de Vacances : un programme ambitieux est en cours de finalisation pour booster et pérenniser cet outil important pour le tourisme et ses retombées immédiates : travail pour les artisans, emplois créés, achats dans les commerces et chez les producteurs locaux,....522.198,59 € à financer par l'Europe, l'Etat, le Département et la commune avec un emprunt de 120.000 €.

Budget de Fonctionnement 2017

<i>Dépenses</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
002 Résultat de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011 Charges de gestion générale	0.00	10 512.64	19 578.00	19 578.00	19 578.00
012 Charges de personnel	0.00	2 700.00	4 500.00	4 500.00	4 500.00
023 Virement à la section	0.00	35 500.00	9 122.00	9 122.00	9 122.00
042 Opérations d'ordre de transfert	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043 opération d'ordre à l'intérieur de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 AUTRES CHARGES DE	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00
66 CHARGES FINANCIÈRES	0.00	1 200.00	1 800.00	1 800.00	1 800.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68 Dot. aux amortissements et	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	50 412.64	35 000.00	35 000.00	35 000.00

<i>Recettes</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
002 Résultat de fonctionnement	0.00	5 412.64	0.00	0.00	0.00
042 Opérations d'ordre de transfert	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043 opération d'ordre à l'intérieur de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75 AUTRES PRODUITS DE	0.00	35 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78 Reprise sur amortissements et	0.00	10 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
TOTAL	0.00	50 412.64	35 000.00	35 000.00	35 000.00

Budget d'investissement 2017

<i>Dépenses</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
0 Patrimoniales (041)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00 Financières	0.00	6 700.00	9 000.00	9 000.00	9 000.00
000 Non individualisées	2 574.00	2 574.00	0.00	0.00	2 574.00
0000 Comptes de stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
001 Solde d'exécution sect°	0.00	6 447.38	28 439.78	28 439.78	28 439.78
040 Op. d'ordre de Section à Section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100 DELEGATION SERVICE	0.00	15 000.00	0.00	0.00	0.00
101 AMENAGEMENT ET	76 562.00	12 562.00	445 636.59	445 636.59	522 198.59
TOTAL	79 136.00	43 283.38	483 076.37	483 076.37	562 212.37

<i>Recettes</i>	Budget Primitif				
	Reports	Précédent	Proposition	Vote	Total prévu
0 Patrimoniales (041)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00 Financières	1 336.00	7 783.38	29 459.37	29 459.37	30 795.37
000 Non individualisées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0000 Comptes de stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
001 Solde d'exécution sect°	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
021 Virement de la section de	0.00	35 500.00	9 122.00	9 122.00	9 122.00
040 Op. d'ordre de Section à Section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100 DELEGATION SERVICE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
101 AMENAGEMENT ET	0.00	0.00	522 295.00	522 295.00	522 295.00
TOTAL	1 336.00	43 283.38	560 876.37	560 876.37	562 212.37

Délibération : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS:

Arche Musicale	275 €
Foyer Socio Educatif Collège St Etienne VF	150 €
Pétassou	200 €
Cinéco	100 €
Association Bâtisseurs en Pierre Sèche	150 €
Amicale Sapeurs Pompiers St Etienne VF	306 €
Association Culturelle de l'Eglise Romane Molezon	20 €
TOTAL	1.201 €

Délibération : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. TABLEAU D'AVANCEMENT :

Mme Katy Entremont est actuellement secrétaire de Mairie Adjoint administratif principal 2eme classe. Le Centre de Gestion a validé son avancement au titre d'adjoint administratif principal 1ere classe. Monsieur le Maire propose de valider cette proposition et soumet au vote cet avancement.

Délibération : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE :

La prise de fonctions dans une nouvelle mairie, la charge actuelle due aux dossiers importants traités demandent d'augmenter ponctuellement le temps de travail de la secrétaire de mairie et ce, sur une durée déterminée. Une mise à disposition est prévue avec la mairie de Gabriac, autre employeur de Mme Entremont, pour une durée de 3 mois, 3h30 par semaine.

Délibération : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS :

Depuis janvier 2017, le montant des indemnités de fonction des élus a évolué, l'indice de référence est passé de 1.015 à 1.022. Monsieur le Maire propose de porter l'indice de référence au calcul des indemnités des élus à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Délibération : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. ADHESION AU SDEE –Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère-

Cette adhésion est prévue pour la mise à jour de notre Schéma d'adduction d'eau potable.

Délibération : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE:

Un point de route est fait sur les projets pour 2017-2018

10. REPAS DE LA COMMUNE :

Il aura lieu comme de tradition, le lundi 8 mai 2017 dans la cour de la mairie après la cérémonie de commémoration de la victoire de 1945.

Fin de la séance à 23h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Présents : Pierre Fesquet, Maire, François Faure, Sylvette Foubert, Jean Luc Védrières, Isabelle Devresse, Jean pierre Pascal, Chantal Cortot, Nathalie Causse

Absents : Etienne Divoux, Philippe Godé

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Demande de 2 rajouts à l'ordre du jour :

- Délibération pour l'avenant n°1 de l'Entreprise Citybat lot n°5 Electricité chauffage électrique pour les travaux du logement de l'ancienne mairie.
- Décision modificative pour l'annulation du mandat pour les frais de scolarité du Pompidou année scolaire 2015/2016

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

• Délibérations

1. Subventions/Cotisations aux associations :

1. Fondation du Patrimoine : 55 €
2. Foyer Rural de la Vallée Française : 200 €
3. Châtaignes et Marrons : 100 €
4. Adil de la Lozère : 40 €
5. Office Nationale des Anciens Combattants VG : 20 €
6. Coopérative scolaire : 300 €
7. Association des parents d'élèves : 400 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

2. Redevances d'occupation du domaine public: EDF et Orange

8. EDF :

En 2016 : 153€ X 1.2896= 197€

En 2017 : 153€ X 1.3075= 200€ Taux de revalorisation de la redevance égal à 30.75% (28.96% en 2016)

9. Orange :

	Redevance 2016	Redevance 2017
Artères aériennes 6.166km	51.74€ / km	50.74€ / km
Total	319.03€	312.86€
Artère souterraine 3.680 km	38.81€ / km	38.05€ / km
Total	142.82€	140.02€

Emprise (autre installation) 2m2	25.87€ / m2	25.37€ / m2
Total	51.74€	50.74€
TOTAL	513.59€	503.62€

Le conseil tient à préciser qu'Orange diminue sa redevance ainsi que la qualité de ses services.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

3. Levée de provision pour le Village de Vacances.

Rappel : 28 000 € ont été provisionnés les deux années précédentes en vue de la rénovation du village de vacances.

Lors du vote du budget primitif du 6 avril 2017, le conseil municipal a décidé de prendre 20 000€ pour accompagner la première tranche . Il nous faut délibérer pour lever cette provision auprès de la Trésorerie.

Ces 20 000€ sont propres au budget du Village de Vacances. Les 8 000€ restants seront utilisés en 2018.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

4. Acquisition de mobilier SAS Gîtes en Cévennes

Le gestionnaire du Village de Vacances a réalisé des achats nécessaires au bon fonctionnement du village, et faisant partie, dans le cahier des charges, des obligations de la commune (mobilier de l'accueil, mobilier extérieur et robinetterie). Ces achats s'élevèrent à 5 614.62€ TTC. Achat pour bien d'autrui.

Afin de pouvoir les lui restituer, il est nécessaire de délibérer

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

5. Logement de l'ancienne mairie : Proposition du tarif de location

Le montant maximal du loyer ne peut excéder 6.95€ du m2, soit 302 € pour ce type de logement (T1bis) qui a une superficie de 43.45m2.

Le tarif du loyer mensuel du logement de l'ancienne mairie est donc fixé à 300€.

La durée du bail est de 6 ans.

La commission « logement » se réunira le 20 juin pour attribuer ce logement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

6. Délibération pour l'avenant n°1 de l'Entreprise City bat lot n°5 Électricité.

Fourniture et pose d'une parabole, gestionnaire de chauffage, modification du chauffage de la salle de bain.

Montant initial du marché : 6 438€ HT. Avenant 619.58€. Nouveau marché : 7 057.58€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

7. Décision modificative pour l'annulation du mandat pour les frais de scolarité du Pompidou 2015/2016.

Le montant dû par la commune du Pompidou pour l'année scolaire 2015/2016 a été calculé pour 6 enfants. Un enfant étant parti au cours du premier trimestre, nous devons recalculer ce montant pour 5 enfants. Le mandat étant déjà imprimé et envoyé à la trésorerie, il convient de délibérer pour l'annuler, puis refaire un nouveau mandat avec le montant corrigé.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

8. Travaux au Village de Vacances :

Monsieur le maire présente les avancées des travaux au Village de Vacances et la nécessité de faire réaliser un diagnostic amiante pour la réalisation des intérieurs des gîtes du Village. Il précise aussi que l'ouverture de la piscine nécessite des travaux complémentaires :

10. Diagnostic amiante devis de Cévennes Diagnostics Immobiliers d'un montant de 450€ HT
11. Réparation de vannes et de colonnes, mise en service de la piscine et formation du nouveau gestionnaire : devis de Canonge et Biallez d'un montant de 1 655€ HT
12. Elagage de 2 châtaigniers au-dessus de la plage piscine : devis de PB Multiservices d'un montant de 276€ HT

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

9. Travaux sur le réseau AEP

Dans le cadre de la gestion de la réglementation du réseau AEP communal et de la mise aux normes des équipements, Monsieur le maire informe les conseillers de la nécessité de procéder au changement des 5 compteurs généraux en sortie de réservoir.

Des devis seront demandés aux entreprises suivantes :

- Canonge et Biallez
- Hydrogard Alès
- Frans bonhomme Mende

POUR

CONTRE

ABSTENTION

8

0

0

Travaux divers, préparatifs pour les Contrats territoriaux avec le Département (3ans) et DETR :

Propositions du conseil :

- **Commune** : Toiture et façades de la mairie : choix du maître d'œuvre, devis à prévoir.
Ecole : accessibilité du bâtiment
Réseau de voirie : Croance, Saint Roman de Tousque, Le Mas, Le Serre.
- **AEP** :
 - réalisation des périmètres de protection Rodet et Boissonnade. Pour ces travaux, la mairie est accompagnée par le cabinet Falcon et le SATEP (Service d'Assistance Technique sur l'Eau Potable, qui est un service du Conseil Départemental)
 - 2 demandes de permis de construire ont été déposées au lieu-dit Fobies. Pour anticiper les besoins en débit, il est nécessaire d'augmenter le diamètre de la canalisation. Un devis estimatif est demandé à l'entreprise Jullian Emmanuel.
 - Renforcement du diamètre de la canalisation au Camp des Noyers

10 - Questions diverses.

La commune réfléchit à la création de « points pouces » sur la commune. Ce sont des emplacements de rendez-vous pour l'auto stop et le co-voiturage.

La séance est levée à 23h30

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2016

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ces rapports sont consultables en mairie.

5. Budget AEP:

- Délibération pour les travaux d'amélioration sur le réseau AEP (sectorisation et régulation)
Devis de SARL Jullian d'un montant de 6 426 € HT

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

- Délibération pour la numérisation du schéma général d'AEP.
Devis du Cabinet Falcon d'un montant de 840€ HT.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

- Délibération pour les périmètres de protection des captages. La phase administrative étant achevée (en attente Le Valat du Perdu), nous pouvons démarrer les travaux de protection. Nous devons nous faire accompagner par un maître d'œuvre. En partenariat avec le SATEP (service technique du département), le Cabinet Falcon a été choisi pour nous accompagner (étude, financements, suivis, réalisations). Le montant du devis est de 9 320 € HT.

Cela concerne le puits du Rodet, de la Boissonnade et le puits du Val du Perdu à St Roman de Tousque. Ces travaux doivent être subventionnés à raison de 80 % par le Département et l'Agence de l'eau.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6. Subventions aux associations

- Association Trait d'Union : 206 €
- Association Éveil Aquatique en Cévennes : 100 €

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7. Délibération pour la convention avec le Centre de Gestion de la Lozère pour l'archivage.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

- 8. Délibération quant à l'organisation du temps scolaire décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 qui stipule le retour possible à la semaine des quatre jours.

Suite au conseil de l'école, il s'avère que la majorité des participants est favorable à la semaine des quatre jours. Le conseil municipal se prononce pour le retour à la semaine de quatre jours.

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 2

9. Questions diverses.

- Remplacement du 3^e adjoint : Lors du prochain conseil municipal du 17 juillet 2017, M. le maire propose d'élire le 3^{ème} adjoint.
- Arrêt maladie de Pierre MARTINO, qui est en congé maladie jusqu'au 6 juillet 2017. Si celui-ci se prolonge, il faudrait envisager d'engager un CDD ;
- Convention de partenariat avec les Artisans Bâisseurs en pierres sèches :
Il est prévu de construire un mur de soutènement de terrasse au village de vacances. Les Artisans Bâisseurs seront logés au Village de vacances. Nous devons trouver une personne pour leur préparer le repas du midi.

La séance est levée à 23 h 10

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Présents : M. Pierre Fesquet, Jean-Luc Védrines, François Faure, Jean-Pierre Pascal, Sylvette Foubert, Philippe Godé, Nathalie Causse et Isabelle Devresse

Absent : Etienne Divoux

Excusée : Chantal Cortot Procuration à Isabelle Devresse

Secrétaire de séance : Isabelle Devresse

Election d'un délégué et de 3 suppléants pour l'élection des sénateurs :

Monsieur le maire ouvre la séance pour le vote du délégué et des suppléants pour l'élection des Sénateurs.

Il indique que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

- Monsieur Jean-Pierre PASCAL, conseiller municipal, est candidat en tant que délégué
- Madame Sylvette FOUBERT, conseillère municipale, est candidate en tant que suppléante
- Monsieur Philippe GODE, conseiller municipal, est candidat en tant que suppléant
- Madame Nathalie CAUSSE, conseillère municipale, est candidate en tant que suppléante

Les résultats du vote sont les suivants :

- Monsieur Jean-Pierre PASCAL est élu délégué avec 8 voix, majorité absolue
- Madame FOUBERT, Monsieur GODE et Madame CAUSSE sont élus suppléants avec chacun 8 voix, majorité absolue.

Conseil Municipal
LUNDI 17 JUILLET 2017 20H30

Monsieur FESQUET Pierre, Maire.

Mesdames : Isabelle Devresse, Nathalie Causse.

Messieurs : François Faure, Jean Pierre pascal, Jean Luc Védrières.

Absences excusées: Sylvette FOUBERT Procuration à Isabelle DEVRESSE.

Philippe GODE Procuration à Pierre FESQUET.

Chantal Cortot à Jean Luc Védrières.

Secrétaire de séance : Nathalie Causse.

Approbation des PV du 29 juin et du 30 juin 2017 à l'unanimité.

Ajout d'une délibération : Mission d'attestation de vérification d'accessibilité travaux aux personnes en situation de handicap au village de vacances (point 8).

DELIBERATIONS:

1. Élection du 3ème adjoint

Suite à la démission de Sylvie CHAMBOULEYRON du poste de 3è adjointe en date du 30 juin 2015, il convient d'élire un ou une 3ème adjointe. Les compétences sont le tourisme, le lien social, la culture.

Monsieur le maire demande qui est candidat à ce poste. Nathalie CAUSSE est candidate.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

2. Délibération pour le renouvellement des compteurs généraux d'eau potable.

Ce renouvellement est obligatoire tous les 9 ans. Il s'agit de comptabiliser les volumes d'eau prélevés sur le milieu naturel. L'agence de l'eau Rhône Corse Méditerranée somme la commune de les changer d'ici le 8 septembre. Un devis estimatif pour la pose et le renouvellement a été demandé aux établissements Canonge et Biallez qui suivent le bon fonctionnement de notre réseau AEP. Ce devis s'élève à 3717 € HT. La commune récupérera les anciens compteurs pour les poser dans des endroits stratégiques afin de mieux prévenir les fuites.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Délibération pour la convention avec les Artisans Bâisseurs Pierres Sèches (logement, repas)

Dans le cadre de la formation professionnelle « ouvrier professionnel en pierre sèche », la commune décide de conclure une convention avec l'association des artisans bâtisseurs en pierres sèches. Cette action est financée par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Cette opération s'effectuera au Village Vacances. En contrepartie, pendant les 10 jours de la formation, la commune s'acquittera :

- Des repas du midi ou du soir pour les 8 stagiaires et le formateur (+ ponctuellement 1 ou 2 intervenants extérieurs).
 - De l'hébergement des stagiaires et du formateur (VVF).
 - De l'achat des pierres et leur acheminement
 - De la préparation du site et d'éventuelles fournitures.
- Cette formation aura lieu du 13 au 24 novembre 2017.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Mise en accessibilité de l'école : Travaux

Nous devons réaliser l'accessibilité de l'école de St Roman de Tousque. Les travaux estimés par la société SPS Lozère sont estimés à 13 000 euros. Le bureau d'architecte Prohin a été choisi comme assistant au maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ayant été assurée par le bureau SPS Lozère et la DDT. Sa fonction est ici d'accompagner la mairie dans ces travaux.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Choix du maître d'œuvre pour les travaux sur le bâtiment de la Mairie: toit, panneaux photovoltaïques et enduits des façades.

Dans le cadre des Contrats territoriaux avec le Département, le conseil municipal a décidé d'entreprendre pour 2018 la dernière tranche de travaux sur le bâtiment de la mairie. Cette opération vient parachever la rénovation du bâtiment débutée en 2014.

-Assainissement du Rez de Chaussée et des caves.

-Réalisation de l'accessibilité du bâtiment, du secrétariat, de la salle multifonction.

-Réalisation d'un logement T1 bis et accessibilité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'intérêt de poursuivre avec Lozère Énergie et l'architecte actuel sur cette dernière opération, le cabinet Prohin.

Proposition d'honoraires : 11 % du montant des travaux HT estimés à 103 500 HT avec une option de réalisation d'une lucarne (10 000€) répartis comme suit :

9768 HT pour le cabinet Prohin

1940 HT pour l'économiste Brunel

Sur proposition de Lozère Energie (accompagnement à l'orientation énergétique) :

- Des travaux d'isolation s'effectueraient sur les deux logements en même temps que la réfection de la toiture.

- La pose de panneau photovoltaïque est envisagée sur le toit. Elle permettrait à la commune de produire 20 % de sa consommation.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Désignation d'un "réfèrent territorial ambroisie"

Les ambrosies sont des plantes envahissantes dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant. Elles peuvent également avoir un impact économique sur la production agricole.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) met en œuvre une stratégie de prévention, de surveillance et de lutte contre les ambrosies, et sollicite la commune pour désigner un « réfèrent ambroisie ».

Le conseil se rapprochera du chargé de mission « Natura 2000 » pour effectuer cette mission

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Monsieur le Maire propose que la commune adhère au CAUE pour ses missions de conseil, de formation de sensibilisation et d'accompagnement des projets. Pour une commune de moins de 500 habitants, cette adhésion annuelle s'élève à 90€.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Mission d'attestation de vérification d'accessibilités travaux au village de vacances pour les personnes en situation de handicap. Le bureau VERITAS est sollicité pour effectuer ce contrôle.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses:

1. Désignation d'1 correspondant recensement militaire. A la demande du SGA (Secrétariat Général pour l'Administration), Direction du Service National, la commune doit désigner 1 correspondant recensement militaire : Katy ENTREMONT, secrétaire de mairie, est désignée pour remplir cette mission.
2. Pétition contre la rupture des services de la Poste de Sainte Croix Vallée Française.
3. Achat d'une élagueuse (coût entre 800 et 1000 euros).
4. Panneau de signalisation : certains panneaux sont à prévoir, notamment ceux du ciel étoilé...
5. Problèmes de coupure du réseau Orange ce qui crée des dysfonctionnements aux réservoirs de Saint Roman de Tousque (démarche effectuée auprès du Préfet et d'Orange).

La séance est levée à 23 heures.

Compte-Rendu du Conseil Municipal
LUNDI 02 OCTOBRE 2017 20H30

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : Foubert Sylvette, Causse Nathalie, Devresse Isabelle, Cortot Chantal.

Messieurs : Vedrines Jean-Luc, Pascal Jean-Pierre, Faure François, Godé Philippe.

Absents : Divoux Etienne

Secrétaire de séance : Cortot Chantal

DELIBERATIONS:

I) Délibération pour la création d'un emploi d'agent d'entretien

Du fait du retour de l'école sur 4 jours, la durée de travail hebdomadaire de l'agent d'entretien pour l'école et la cantine de l'école passe de 9 heures à 8 heures. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique nous a donc conseillé de délibérer pour :

- La suppression du poste à 9h/semaine
- La création d'un poste à 8h/semaine

Ce nouveau contrat démarrera donc au 1^{er} novembre 2017, sans aucune incidence sur la rémunération de l'agent pour les mois de septembre et octobre.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II) Délibération pour le taux de la taxe d'Aménagement

La DDT nous informe que si la commune souhaite modifier son taux, elle doit délibérer avant le 30/11/2017. Pour rappel, lors de la séance du 05 mars 2015, la commune avait voté un taux de 1% avec les exonérations suivantes :

- a- les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI -prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+)
- b- dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logement financés avec un PTZ+),
- c- les locaux à usage industriel et leurs annexes,
- d- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- e- les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaires des monuments historiques.

Le conseil municipal décide de maintenir le taux à 1 %

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III) Délibération pour le choix de l'assistant au maître d'ouvrage pour la réfection de la plate-forme de l'épandage de la STEP :

La station d'épuration de Saint Roman de Tousque a été réalisée en 1988. La commune ne possède aucun plan de recollement depuis le village de Saint Roman jusqu'à la station et les deux plates-formes d'épandage n'ont pas été effectuées dans les règles de l'art. Pour remédier à ces problèmes, des travaux sont nécessaires et un devis a été

demandé au cabinet GAXIEU. Monsieur le Maire présente la proposition du bureau d'étude. Ce dernier nous propose de nous accompagner et le montant des frais d'étude s'élève à 5 760€ TTC. Ce projet fait déjà l'objet d'une attribution de subvention de l'état (DETR) à hauteur de 40 % sur les dépenses envisagées (Maîtrise d'œuvre, travaux, plan de recollements). Le rapprochement avec le bureau d'étude devrait permettre à la commune de trouver des financements complémentaires (contrats territoriaux du département, agence de l'eau) et bénéficier ainsi d'un taux de financement de 80 %.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV) Décision modificative sur le budget principal pour la remise de la caution du locataire

Lors de l'élaboration du budget, nous n'avons pas provisionné le remboursement des cautions des locataires des logement situés en RDC dans le bâtiment de la mairie (300€) et au deuxième étage de l'école (385€) de Saint Roman de Tousque.

Il convient donc de délibérer pour faire une décision modificative.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Village de vacances:

I) Délibération pour l'emprunt et le crédit-relais

Conformément aux prévisions budgétaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter l'emprunt de 50 000€ destiné à financer les travaux de rénovation.

Payer les entreprises dans les délais légaux, avancer la TVA de 20 % et attendre le versement des subventions acquises (80 % du montant des travaux, M.O comprise) sont une des composantes de la rénovation. Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un crédit-relais de 400 000€ destiné à faciliter l'exécution budgétaire.

Une consultation a été faite auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole.

Emprunt :			Crédit Relais :		
	Caisse d'Épargne	Crédit Agricole		Caisse d'Épargne	Crédit Agricole
Montant	50 000.00€	50 000.00€	Montant	400 000.00€	400 000.00€
Durée	15 ans	15 ans	Durée	2 ans	1 an
Taux	1.70%	1.44%	Taux	0.90% (3 600€)	1.47% (5 880€)
Frais de dossier	0.15% soit 75€	0.15% soit 75€	Frais de dossier	0.15% soit 600€	0.25% soit 1 000€
Echéance trimestrielle	945.85€	928.06€	Intérêts	Les intérêts sont calculés sur les sommes utilisées au prorata du nombre de jours. Ils sont payables annuellement, sans capitalisation.	Intérêts calculés mensuellement à terme
Coût	6 751.00€	5 684.00€			

Le Conseil municipal décide de solliciter la Caisse d'Épargne pour ces deux emprunts.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II) Délibération pour le choix des entreprises pour 9 lots. (2 lots sont infructueux).

Le Marché d'appel d'offres des entreprises pour les travaux de renouvellement du village de vacances (deuxième phase) est paru dans les journaux et la plateforme des marchés publics le 4 août 2017. Les entreprises intéressées ont retourné leurs offres pour le 18 septembre. La commission d'appel d'offre a ouvert les plis reçus. L'analyse des offres des entreprises a été effectuée par le Bureau d'étude Brunel et restitué à la commission. Le conseil municipal est invité à valider le choix de la commission soit pour les 9 lots :

-Lot 1 , Gros œuvre -maçonnerie -enduits, estimation 130 000€ .
L'entreprise Chapelle est la mieux notée (prix, technique et délais)
100 541,85€ (avec 1 option retenue).

-Lot 2 , charpente bois: infructueux

-Lot 3, couverture -étanchéité , estimé à 18 000 €.

L'entreprise SOPRIBAT est la mieux notée 16 578,42 €.

-Lot 4 , Menuiseries extérieures, estimé à 48 000 €.

L'entreprise Valbois est la mieux notée à 43 449 €.

-Lot 5, Menuiseries extérieures ,estimé à 14 000 €.

L'entreprise Valbois est la mieux notée à 18 869,61 €
(avec 1 option retenue)

-Lot 6, Doublages - cloisons sèches -plafonds, estimé à 22000 €.

L'entreprise Lozère Isolation est mieux notée à 23 970,17€
(avec 1 option retenue).

-Lot 7-Ferronnerie-serrurerie (Lot optionnel) estimé à 1 200€.

L'entreprise CANAC est la mieux notée à 958,80 €.

-Lot 8, carrelages faïences : infructueux

-Lot 9, Electricité, estimé à 23 000€.

L'entreprise Solair Elec est la mieux notée à 19 803,40 €.

-Lot 10, Plomberie -sanitaire-ventilation, estimé à 49500 €.

L'entreprise CITYBAT est la mieux notée à 45 196,40 €.

-Lot 11, inserts, estimé à 38 500€.

L'entreprise Bruno Mark est la mieux notée à 30 535,20€.

Le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur Le Maire rappelle que le budget du village de vacances est un budget annexe de la commune. Les recettes sont les loyers versés par le gestionnaire. Les dépenses (capital et intérêts des emprunts, mise à disposition de personnel par la commune pour l'entretien courant et la rénovation dans des cas précis "patrimoine à réhabiliter" ,impôts fonciers sur le bâti ,assurances etc.) sont compensées par les recettes.

III) Décision modificative pour les frais bancaires du crédit relais

Lors de l'élaboration du budget l'article concernant les frais bancaires n'a pas été renseigné. Monsieur le Maire propose d'affecter 700€ pris sur l'article entretien et de les affecter au chapitre charges financières.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Chantier ABPS: repas + hébergement

Nous recevons de nouveau l'Association des bâtisseurs en pierres sèches le 13 novembre 2017 pour 15 jours. Ils seront hébergés au Village de gîtes de Saint Roman de Tousque où ils réaliseront plusieurs murs.

- Panneaux de signalisation sur la commune

Suite à l'obligation de supprimer les panneaux « sauvages », nous avons eu une première concertation concernant la fourniture et la pose de panneaux de Signalisation d'Information Locale (SIL) sur la commune afin de définir les emplacements et les indications (gîtes, camping, hôtel, restaurant, auberge etc..). Le bureau d'étude Lozère ingénierie sera sollicité pour cette opération dans le cadre de la réglementation. Le conseil Départemental de la Lozère finance la SIL. D'autres opérations, axées sur la sécurité, peuvent être financées dans le cadre des amendes de police à travers la signalisation routière. Le conseil municipal adhère à ces deux propositions.

Questions diverses.

Information municipale: Le bulletin municipal ne paraîtra plus que deux fois par an. Pour maintenir la population informée, les comptes-rendus des conseils municipaux seront mis en ligne sur le site internet de la commune <http://www.moissac-vallee.fr/> après chaque séance.

D'autres informations d'ordre pratique et les actualités seront diffusées. Il vous suffit si vous le souhaitez de vous inscrire sur la liste de diffusion ou regarder le site de la commune à votre souhait

Fin de séance à 23H45.

Compte-rendu du Conseil Municipal
LUNDI 06 NOVEMBRE 2017 20H30

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : Sylvette FOUBERT, Chantal CORTOT, Isabelle DEVRESSE, Nathalie CAUSSE.

Messieurs : François FAURE, Jean Pierre PASCAL, Philippe GODÉ.

Absent excusé: Jean-Luc VÉDRINES, Procuration à François FAURE.

Absent: Étienne DIVOUX.

Secrétaire de séance : Nathalie CAUSSE

DELIBERATIONS:

1- Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, par délibération en date du 29 septembre 2017, a décidé à l'unanimité, la modification de ses statuts ci-joints.
- Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux communes membres de se prononcer sur les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.
- l'annexe « compétences communauté de commune » est disponible en Mairie

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2- Conventions avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition:

- des agents intercommunaux ;
- du matériel (tractopelle, unimog etc.) ;
- du broyeur à végétaux ;

Cette convention existait déjà dans l'ancienne communauté de communes. Il s'agit simplement de la mettre à jour dans la nouvelle.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3- Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2018 et des branchements eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants quant à la tarification de l'eau et de l'assainissement:

- Seuls les montants des compteurs, de la consommation de l'eau et la consommation de l'assainissement sont les recettes du budget AEP.
- Les redevances de pollution eau (0.29€/m3) et de modernisation de l'assainissement (0.155€/m3) impactées sur les factures des consommateurs, sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- La redevance prélèvement sur milieu naturel (0.00466€/m3 (m3 des réservoirs) est également reversée à l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire propose pour 2018 de ne pas augmenter le prix des compteurs, de la consommation d'eau et d'assainissement :

EAU	2017	2018
Compteur	85.85€ HT	85,85€ HT
Consommation par m3:		
de 0 à 20m3	3.53€ HT	3,53€ HT
de 21 à 120 m3	0.83€ HT	0,83€ HT
au-delà de 121 m3	0.35€ HT	0,35€ HT

ASSAINISSEMENT	2017	2018
Abonnement	50.50€ HT	50,50€ HT
Consommation par m3 :		
de 0 à 120 m3	0.606€ HT	0,606€ HT
au-delà de 121 m3	1.01€ HT	1,01€ HT

	Depuis 2010	2018
Remplacement d'un compteur	88.87€ HT	100€ HT
Branchement eau (recherche de canalisation, tranchée, branchement, fourniture et pose de compteur, essai etc.):	465.00€ HT	490€ E HT
Branchement assainissement (tranchée, raccordement, fourniture et pose, essai etc...)	820.00€ HT	850€ HT

Pour information, les demandes de branchement eau et assainissement n'ont pas fait l'objet de réévaluation depuis 2010. Ces travaux nécessitent l'intervention d'une entreprise.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

- 4- Mise aux normes des deux plates-formes de la station d'épuration de Saint Roman de Tousque
 Validation de la proposition du Cabinet Falcon pour la réalisation du plan topographique.
 Montant du devis : 750€ HT
 - Au vu de son année de création et de sa capacité de traitement, la Préfecture de la Lozère demande à la mairie de déposer un dossier de déclaration d'existence auprès de la DDT. Au regard de la complexité des informations demandées, le cabinet Gaxieu fournira ces éléments à la préfecture.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- 5- École de Saint Roman de Tousque: réalisation d'un garde-corps dans la cour de l'école.
 Montant du devis envoyé par l'entreprise MTE 48 : 720€ HT

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- 6- Colonne de tri de Saint Roman de Tousque: acquisition et pose d'un garde-corps.
 Montant du devis envoyé par l'entreprise MTE 48 : 2 400€HT.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- 7- Village de Vacances: choix des entreprises pour les lots "bois charpente" et "carrelage faïences"
 - Lot n°2 Charpente bois

Estimation : 22 000€ HT

Entreprise	Montant HT
AINE Antoine	18 212.78

- Lot n°8 Carrelage faïences

Estimation : 27 000€ HT

Entreprise	Montant HT
WILLER Pierre	30 817.04

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Éclairage public : Après une année d'application d'extinction de l'éclairage public sur toute la commune, Mr le Maire rapporte les commentaires de certains habitants de St Roman demandant de pouvoir proroger toute l'année l'éclairage jusqu'à minuit. Toute une partie du conseil s'y est opposée. L'éclairage public s'éteindra donc comme l'année dernière à 23 heures du 1^{er} septembre au 31 mai.

- Le Mas d'Arbousses a annoncé la fermeture de sa piscine privée, car les charges sont trop importantes et il n'y a pas de possibilité d'aides publiques...

- Le conseil municipal a décidé de faire paraître le bulletin papier semestriellement. Le compte-rendu de séance du conseil municipal sera mis en ligne sur le site de la commune dès que les membres du conseil l'auront validé. Sur ce même site il est possible de retrouver ceux du conseil communautaire.

- Le club des aînés demande une amélioration acoustique de la salle multifonction, le conseil étudie la question.

La séance est levée à 23h30

Cérémonie de commémoration du 11 novembre à la Mairie de Moissac VF



Conseil Municipal MARDI 05 DECEMBRE 2017 20H30

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Présents : Mesdames Nathalie CAUSSE, Chantal CORTOT, Sylvette FOUBERT, Isabelle DEVRESSE

Messieurs : Jean-Luc VÉDRINES, François FAURE, Jean-Pierre PASCAL

Excusé : Monsieur Philippe GODÉ donne procuration à Monsieur Pierre FESQUET.

Absent : Monsieur Étienne DIVOUX.

Secrétaire de séance : Isabelle DEVRESSE.

DELIBERATIONS:

Commune

- Archivage 2018, seconde tranche

Monsieur le maire présente le devis du Centre de Gestion pour la seconde tranche de l'archivage.

Cette mission s'effectuera sur 9 jours ½ comme en 2017, pour un montant de 2 660 €.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Participation au transport scolaire 2016/2017

9 enfants de la commune sont concernés par le transport scolaire.

Le coût moyen annuel du transport d'un élève primaire pour l'année 2016/2017 s'élève à 1 955€, la participation de la commune par élève est de 391€, Les parents contribuent pour 40 € par an et c'est le département qui paie le reste.

Le montant total s'élève à 3 519 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Participation financière des communes au poste de chargé de mission culture à la communauté de communes (bibliothèque).

Monsieur le maire donne lecture d'une délibération de la communauté de communes :

« **OBJET : Participation financière des Communes au poste de chargé de mission culture**

Le président rappelle à l'assemblée que l'ancienne CC de la Cévenne des Hauts Gardons avait développé sur son territoire, en lien avec les Communes et la BDP, la mise en place de bibliothèques en mettant à disposition un agent intercommunal pour assurer notamment certaines permanences, l'accueil de classes, la gestion des fonds, l'informatisation des bibliothèques, les passages du bibliobus.

Afin de poursuivre ces actions et dans un souci d'équité sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de Communes, il est proposé aux communes concernées de participer financièrement aux frais liés au poste de chargé de mission culture à compter du 1^{er} janvier 2018 »

Sur la commune, la permanence de la bibliothèque est assurée le vendredi, une fois tous les 2 mois.

Le montant de la prise en charge demandée est de 360 € par an.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

- Décisions modificatives budgétaires (chapitres impôts et personnel)

Afin de régulariser les comptes en fin d'année, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

- 63512 Taxes foncières : + 3 926 €
- 6411 Personnel titulaire : + 1 600 €
- 6531 Indemnités des élus : +1 000 €
- 6132 Location immobilières : +1 329 €
- 615231 Entretien réparations voirie : + 2 774 €

Soit un total de 10 629€ qui seront déduits de l'imputation suivante :

- 657364 Subvention fonctionnement établissement industriel : - 10 629€

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

AEP:**- Délibération renforcement du réseau AEP secteur de Fobies;**

12 foyers et une chèvrerie sont actuellement alimentés par une canalisation en diamètre 32. Deux habitations supplémentaires sont en cours de construction. Il convient de poser une canalisation d'un diamètre supérieur (en diamètre 50).

Travaux prévus en 2018. Devis de l'entreprise SARL Jullian BTP d'un montant de 16 290.50€ HT

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Délibération assainissement secteur Fez Bégon.

Depuis l'origine du lotissement, au début des années 2000, la station d'épuration nécessite l'intervention de l'agent intercommunal car une contre pente empêche le bon écoulement des eaux usées. Il convient de réparer cette malfaçon. En même temps, il est prévu de placer un compteur d'eau et de réaliser le branchement d'un tuyau pour nettoyer la station d'épuration.

Montant du devis : 1 915€ HT.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Village Vacances:

-Délibération : Mise aux normes du réseau électrique extérieur des gîtes. Le village de vacance est alimenté par EDF via le réseau ENEDIS. A la création du village en 1968, les gîtes cévenols (15) étaient alimentés individuellement. Ils possédaient un compteur extérieur dans des coffrets en béton. Actuellement il y a un compteur général pour le village (tarif jaune). Il convient de supprimer ces abris béton, retirer les anciens compteurs, poser des coffrets homologués et raccorder au disjoncteur.

D'autre part, certains disjoncteurs sont vétustes, il convient aussi de les remplacer et les rapprocher du tableau électrique dans chaque gîte. Considérant la nécessité de mettre aux normes tout ce dispositif électrique, Monsieur le maire présente les devis de l'entreprise Solair'Elec pour ces deux opérations 8 838,92€ HT et 2980,55€ HT. (Total hors marché : 1 819,44 €)

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération modificative budgétaire

-2315-101 Installation matériel et outillage : 11 819,47 €

-2284-101 Mobilier affectation : 11 819,47 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses:

- Colis de Noël : réunion prévue le 12 décembre à la mairie à 9 h du matin.

La séance est levée à 23 h.